



QUALITÉ DE SERVICE



RAPPORT ANNUEL 2021

SOMMAIRE

Contexte	3
Présentation de la qualité de service	4
1 Bilan et perspectives de la qualité de service chez Teréga	5
1.1 Bilan de l'incitation financière de la qualité de service 2021	5
2 Présentation et analyse des indicateurs relatifs à la qualité comptable et à la mise à disposition des mesures télérelevées pour le Transport	6
2.1 Qualité des quantités mesurées aux PITD et transmises aux Gestionnaires de Réseau de Distribution le lendemain pour le calcul des allocations provisoires	7
2.2 Qualité des quantités journalières télérelevées aux points de livraisons des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises le lendemain	8
2.3 Qualité des quantités infra journalières mesurées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises en cours de journée	9
2.4 Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées la veille pour le lendemain	10
2.5 Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées le jour même	11
3 La mise à disposition des informations les plus utiles aux expéditeurs pour le transport et le stockage	12
3.1 Mise à disposition des informations les plus utiles aux expéditeurs	12
3.2 Substitution des mesures par des données de back-up pour les données aux PITD	13
3.3 Suivi de la mise à disposition d'information en cas de restriction de capacité de Stockage	13
4 Le fonctionnement de la zone unique	14
4.1 Le suivi du fonctionnement de la TRF	14
5 Traitement des réclamations clients	16
5.1 Le suivi du traitement des réclamations clients pour le Transport	16
6 Indicateur lié à l'équilibrage	17
6.1 Fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté publié par les GRT	17
7 Présentation et analyse des indicateurs relatifs aux programmes de maintenance pour le Transport et le Stockage	19
7.1 Indicateurs relatifs aux programmes de maintenance	19
7.2 Taux de capacités souscrites disponibles PITS Lussagnet et PITT Pirineos	20
7.3 Respect des programmes de maintenance annuels au PITSL	21
7.4 Respect des programmes de maintenance annuels au PITSE	22
7.5 Respect des programmes de maintenance annuels au PITTL	23
7.6 Respect des programmes de maintenance annuels au PITTE	24
7.7 Indicateur de suivi du respect des programmes de maintenance des opérateurs de stockage	25
8 L'environnement et Teréga	26
8.1 Émission de Gaz à Effet de Serre	26
8.2 Émission de Méthane	27

CONTEXTE

Depuis 2016, à la demande de la Commission de Régulation de l'Énergie, Teréga regroupe sous la forme d'un rapport une analyse des résultats de la qualité de service sur l'ensemble des indicateurs de l'année écoulée. Cette édition porte sur l'analyse de l'année 2021.

Ce rapport a pour ambition de présenter le bilan opérationnel et financier des différents indicateurs et les actions entreprises pour répondre aux exigences réglementaires dans le but d'améliorer en continue nos résultats et, intrinsèquement, notre service auprès des utilisateurs du réseau et notre contribution au bon fonctionnement du marché gazier français et européen.

En effet, la Commission de Régulation de l'Énergie et Teréga suivent une vingtaine d'indicateurs indispensables, transmis mensuellement pour le bon fonctionnement du réseau et assurer la satisfaction de l'ensemble des utilisateurs. Certains de ces indicateurs sont financièrement incités : lorsque les objectifs sont dépassés, un bonus est attribué à Teréga et inversement lorsque les objectifs ne sont pas atteints, l'opérateur est sanctionné par un malus.

Teréga publie mensuellement l'ensemble des indicateurs sur le portail :

<https://portail.terega.fr/star-app/edito/la-qualite-de-service-terega>

Les indicateurs 2021 pour le Transport concernent les domaines suivants :

- ▶ la qualité comptage,
- ▶ l'équilibrage,
- ▶ la mise à disposition des données,
- ▶ les programmes de maintenance,
- ▶ le fonctionnement de la zone unique,
- ▶ le traitement des réclamations,
- ▶ et l'environnement.

Les indicateurs 2021 pour le Stockage concernent les domaines suivants :

- ▶ les programmes de maintenance,
- ▶ la mise à disposition d'information pouvant conduire à des restrictions des droits de soutirage et d'injections des utilisateurs,
- ▶ et l'environnement.

PRÉSENTATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Une vingtaine d'indicateurs ont été suivis par Teréga pour l'activité de **Transport** :

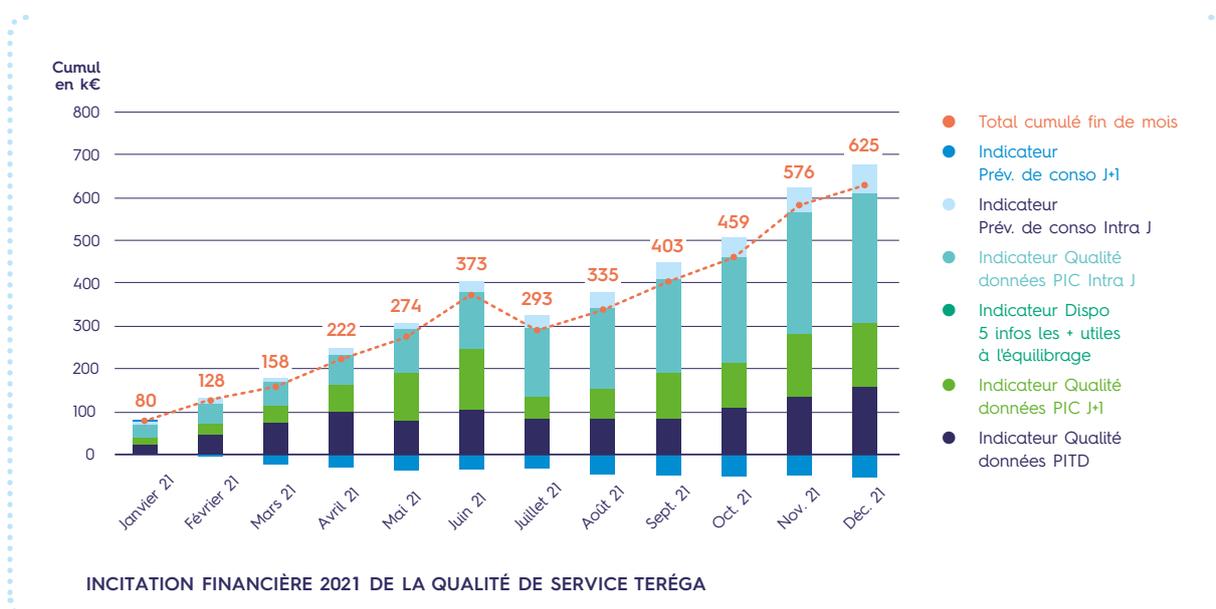
- La qualité des quantités mesurées aux PITD et transmises aux GRD le lendemain pour le calcul des allocations provisoires.
- La qualité des quantités journalières télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises le lendemain.
- La qualité des quantités intra-journalières télé-relevées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises en cours de journée,
- La qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées la veille et en cours de journée (2 indicateurs).
- Le suivi de la mise à disposition des informations les plus utiles aux expéditeurs (publication des avis de programmation, appels aux spreads localisés...).
- Le suivi du traitement des réclamations.
- Le suivi du fonctionnement de la zone de marché unique.
- La fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté publié par les GRT sur leur page publique.
- Les indicateurs relatifs aux programmes de maintenance : les taux de capacités sous-crites disponibles PITS Lussagnet et PITT Pirineos et le respect des programmes de maintenance annuels.
- Les indicateurs liés à l'environnement : les émissions mensuelles de gaz à effet de serre et les émissions de méthane rapportés au volume transité.

Pour l'activité de **Stockage**, les indicateurs de la qualité de service portent sur :

- Le suivi du respect des programmes de maintenance des opérateurs de stockage.
- Le suivi de la mise à disposition d'information en cas de restriction de capacité.
- Les indicateurs relatifs l'environnement : les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de méthane rapportées aux volumes de gaz cyclé.

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA QUALITÉ DE SERVICE CHEZ TERÉGA

1.1 Bilan de l'incitation financière de la qualité de service 2021



Teréga réalise un bonus de 625 k€ en 2021.

À noter que les efforts réguliers de Teréga depuis quelques années en matière de qualité de service se traduisent par une incitation financière qui reste à un niveau élevé.

Ce niveau est néanmoins en légère baisse entre 2020 et 2021, notamment à cause d'un résultat légèrement plus faible sur l'indicateur relatif à la qualité des quantités mesurées au PITD et transmises aux GRD.

De plus, le résultat sur les prévisions de consommation est au même niveau que 2020 : en baisse par rapport aux années antérieures → les consommations d'énergies ont été chamboulées durant la période de la crise sanitaire COVID-19 qui perdure depuis 2020 et les seuils ont été durcis en ATRT7.

Les indicateurs de la qualité de service liés au stockage étant mis en place pour la première fois cette période tarifaire, seuls les indicateurs au Transport sont incités.

2

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ COMPTABLE ET À LA MISE À DISPOSITION DES MESURES TÉLÉRELEVÉES POUR LE TRANSPORT



2.1 Qualité des quantités mesurées aux PITD et transmises aux Gestionnaires de Réseau de Distribution le lendemain pour le calcul des allocations provisoires

CONTEXTE

Une zone d'équilibrage est considérée comme non conforme lorsque l'écart entre la somme des PITD de J+1 et celle de M+1 est supérieur à un seuil fixé par la CRE.

La zone d'équilibrage PITD (Point d'Interface Transport Distribution) est la somme de tous les postes de distribution publique de la zone Teréga.

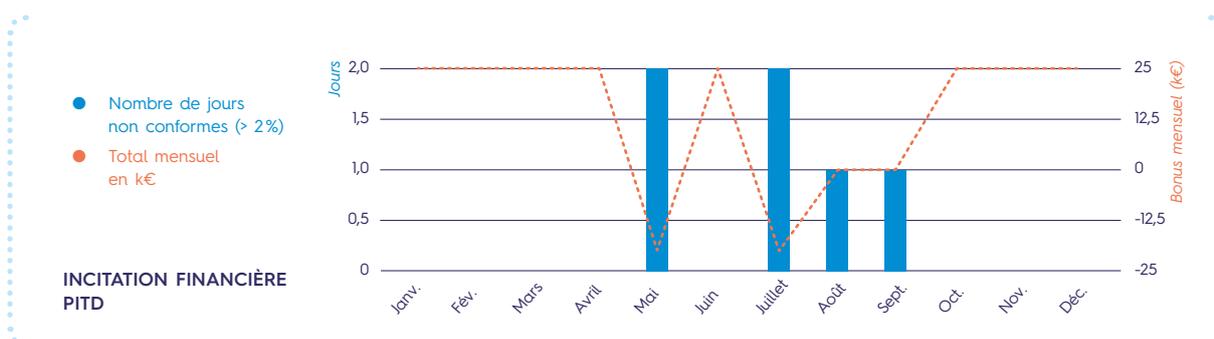
LA RÈGLE EST :

- ▶ L'écart sur chaque journée ne doit pas être supérieur à 2% **pour l'ensemble des PITD**. Dès que ce seuil est dépassé, la journée gazière est considérée comme non conforme.
- ▶ Cet indicateur est incité financièrement (nouvelles incitations depuis le 1^{er} avril 2017) :
 - si toutes les journées sont conformes à bonus de 25 k€ (12,5 k€ précédemment);
 - si 1 journée est non conforme à ni bonus, ni malus (inchangé);
 - si 2 journées sont non conformes à malus de 20 k€ (15 k€ précédemment);
 - au-delà de 2 jours de non conformité un malus de 30 k€ par jour non conforme (10 k€ précédemment).

Bilan annuel = 160 k€ (plafond à 300 k€)

FAITS MARQUANTS 2021

- ▶ 98,4% de jours conformes / 1,6% de jours non conformes en 2021.
- ▶ **6 jours de non conformités sur l'année :**
 - 12 jours en mai suite à un problème de réglage été sur le poste GRDF TLS Fenouillet et à un défaut correcteur sur le poste GRDF Bassussary.
 - 2 jours en juillet suite à un incident informatique interne et à une perte de liaison DSL sur le poste GDBX Ludon Médoc.
 - 1 jour en août suite à un problème de comptage GRDF TLS Fenouillet.
 - 1 jour en septembre suite à un problème comptage sur GRDF TLS Portet-sur-Garonne cumulé à un problème à GRDF Grenade-sur-Adour.



2.2 Qualité des quantités journalières télérelevées aux points de livraisons des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises le lendemain

CONTEXTE

Un point de livraison industriel (PIC) est considéré comme non conforme lorsque l'écart entre les données de comptage de J+1 et celles de M+1 est supérieur à un seuil fixé par la CRE.

Le Middle-Office traite les données de comptage télérelevées de J le lendemain (J+1). Ce sont ces données qui sont prises en compte dans le calcul de l'indicateur CRE, et qui sont comparées aux données définitives mensuelles envoyées par le Middle-Office aux clients.

Toutes les journées comptent. L'idée est qu'il faut intervenir sur un PIC défaillant le plus rapidement possible.

LA RÈGLE D'INCITATION FINANCIÈRE EST :

- ▶ Si l'écart par journée gazière est **strictement inférieur à 1%** alors la donnée du poste est dite de **"très bonne qualité"** → **bonus de 500 € par point de pourcentage.**
- ▶ Si l'écart par journée gazière est **compris entre 1% et 3%** alors la donnée du poste est dite de **"bonne qualité"** → **ni bonus, ni malus.**
- ▶ Si l'écart par journée gazière est **strictement supérieur à 3%** alors la donnée du poste est dite de **"mauvaise qualité"** → **malus de 30 k€ par point de pourcentage.**

Bilan annuel = 150 k€ (plafonnés à 150 k€)

FAITS MARQUANTS 2021

- ▶ 98,7% de très bonne qualité / 1,3% de mauvaise qualité en 2021.

▶ Impact sur l'indicateur :

- 1,1% de mauvaise qualité en janvier principalement suite à des problèmes de comptage sur 3 PIC.
- 1,4% de mauvaise qualité en février principalement suite à un problème de communication sur 1 PIC cumulé à un problème de comptage sur un autre PIC.
- 1,1% de mauvaise qualité en mars, principalement suite à des problèmes de comptage chez deux PIC.
- 4,7% de mauvaise qualité en juillet, principalement suite à un incident SI sur la chaîne de comptage.
- 1,0% de mauvaise qualité en août suite à des travaux sur un poste client.
- 1,7% de mauvaise qualité en octobre suite à un incident SI sur la chaîne de comptage.



2.3 Qualité des quantités infra journalières mesurées aux points de livraison des consommateurs raccordés au réseau de transport et transmises en cours de journée

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} avril 2017, on mesure l'écart en valeur absolue, entre la mesure de l'énergie de la tranche horaire du jour J transmise le jour J et la mesure définitive de l'énergie de la tranche du jour J transmise en M+1.

En fonction de l'écart constaté, cette information est dite de très bonne, bonne ou mauvaise qualité. Cet écart est mesuré pour chaque tranche de données Intra J envoyée quotidiennement.

LA RÈGLE EST :

- ▶ Si l'écart est inférieur à 1%, l'information est dite de très bonne qualité
- ▶ Si l'écart est compris entre 1 et 3%, l'information est dite de bonne qualité
- ▶ Si l'écart est supérieur à 3%, l'information est dite de mauvaise qualité
- ▶ Si, en valeur absolue, l'écart est inférieur à 100 kWh, l'information est dite de très bonne qualité.
- ▶ Cet indicateur est incité financièrement. On calcule sur le mois le pourcentage des qualités de données :
 - Pour chaque point de pourcentage de très bonne qualité, un bonus de 1 k€ est appliqué.
 - Pour chaque point de pourcentage de mauvaise qualité un malus de 10 k€ est appliqué.

Bilan annuel = 300 k€ (plafond à 300 k€)

FAITS MARQUANTS 2021

- ▶ Un comité comptage et télérelève a été créé en 2021 pour détecter et agir au plus tôt sur les problématiques de comptage et de télérelève.

Remarque : depuis le mois d'avril 2020 la modification de la règle de calcul apporte une meilleure visibilité de l'impact des problématiques comptage sur notre qualité de comptage Intra J.



2.4 Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées la veille pour le lendemain

CONTEXTE

Pour chaque jour, on mesure l'écart en valeur absolue, entre la prévision de consommation sur la zone Teréga publiée le jour J à 17 h et la consommation définitive de la zone Teréga le 20^e jour de M+1.

En fonction de l'écart constaté, cette information est dite de très bonne, bonne ou mauvaise qualité.

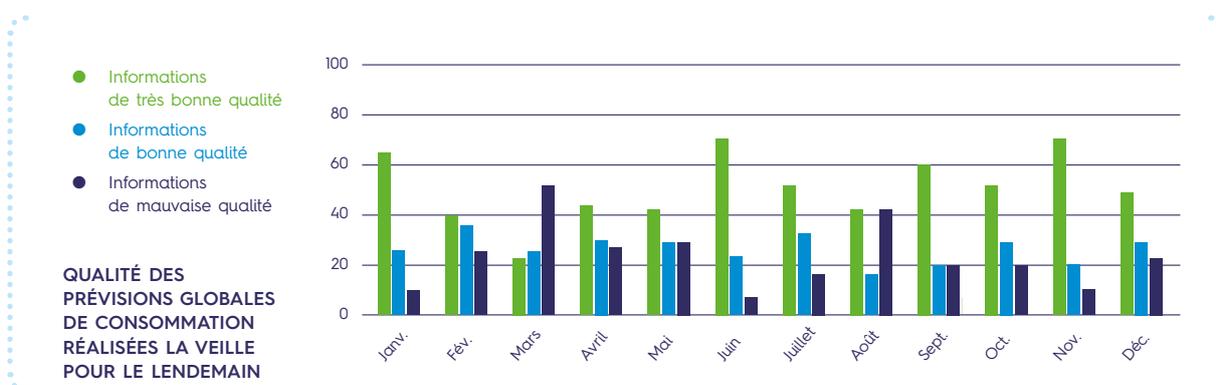
LA RÈGLE EST :

- ▶ Si l'écart est strictement inférieur à 3%, l'information est dite de très bonne qualité.
- ▶ Si l'écart est compris entre 3 et 6%, l'information est dite de bonne qualité.
- ▶ Si l'écart est strictement supérieur à 6%, l'information est dite de mauvaise qualité.
- ▶ Cet indicateur est incité financièrement. On calcule sur le mois le pourcentage des qualités de données :
 - Pour chaque dixième de pourcent d'information de très bonne qualité, un bonus de 10 € est appliqué.
 - Pour chaque dixième de pourcent de mauvaise qualité un malus de 40 € est appliqué.

Bilan annuel = -50,99 k€ (plafond à 300 k€)

FAITS MARQUANTS 2021

- ▶ Les prévisions de la veille pour le lendemain ont été fortement marquées par les confinements successifs. Les modèles n'ont pas su s'adapter correctement au contexte ce qui a généré des niveaux de Mauvaise Qualité importants de février à mai (-38 k€ sur ces 4 mois).
- ▶ En août, de mauvaises prévisions météo sont à l'origine de nombreuses mauvaises qualités.
- ▶ Des travaux ont été entrepris en fin d'année afin d'évaluer la pertinence de traiter les postes individuellement et géographiquement et non plus en groupes homogènes.



2.5 Qualité des prévisions globales de consommation de fin de journée gazière réalisées le jour même

CONTEXTE

Pour chaque jour, on mesure l'écart en valeur absolue, entre la prévision de consommation sur la zone Teréga publiée le jour J-1 à 15 h et la consommation définitive de la zone Teréga le 20^e jour de M+1.

En fonction de l'écart constaté, cette information est dite de très bonne, bonne ou mauvaise qualité.

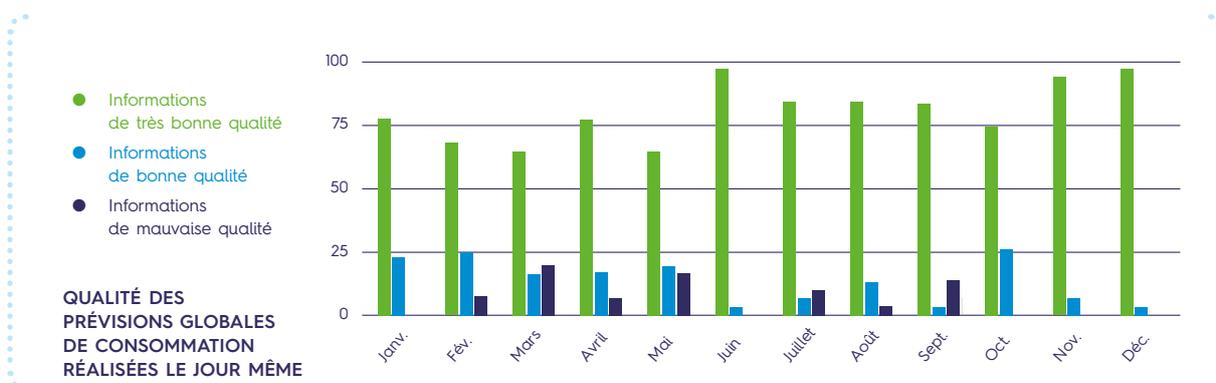
LA RÈGLE EST :

- ▶ Si l'écart est strictement inférieur à 3%, l'information est dite de très bonne qualité
- ▶ Si l'écart est compris entre 3 et 5%, l'information est dite de bonne qualité
- ▶ Si l'écart est strictement supérieur à 5%, l'information est dite de mauvaise qualité
- ▶ Cet indicateur est incité financièrement. On calcule sur le mois le pourcentage des qualités de données :
 - Pour chaque dixième de pourcent d'information de très bonne qualité, un bonus de 10 € est appliqué.
 - Pour chaque dixième de pourcent de mauvaise qualité un malus de 40 € est appliqué.

Bilan annuel = +66,42 k€ (plafond à 300 k€)

FAITS MARQUANTS 2021

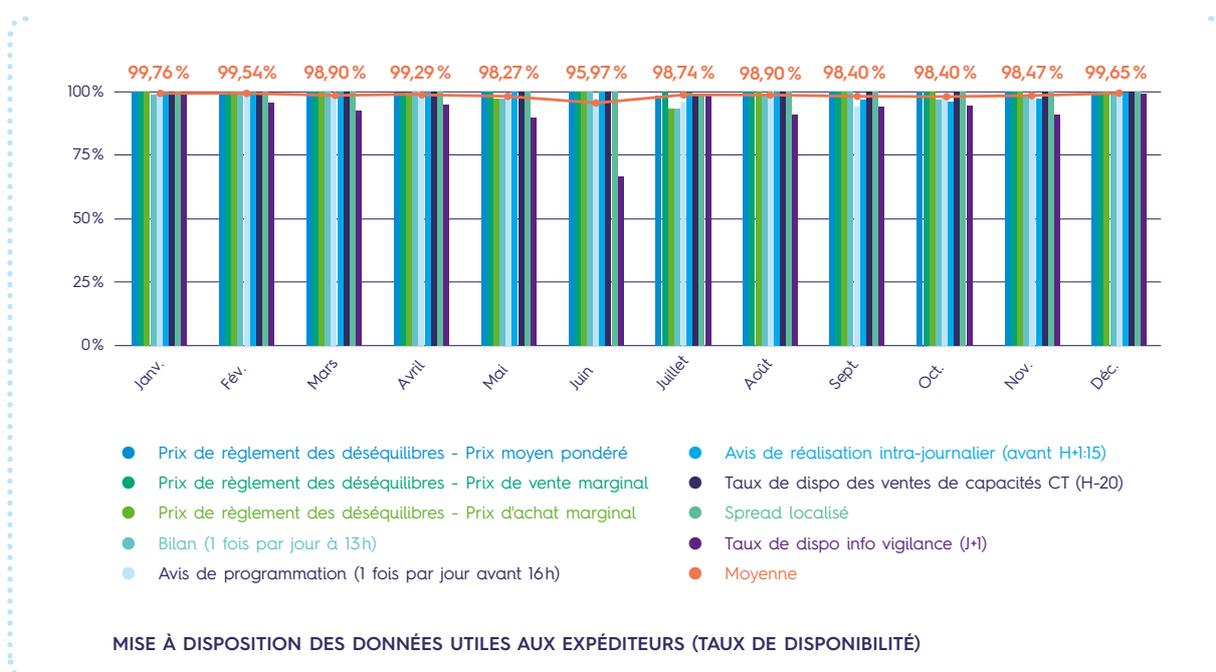
- ▶ Les prévisions Within Days ont globalement été de très bonne qualité.
- ▶ De février à mai, quelques mauvaises prévisions liées à la mauvaise adaptation des modèles au contexte Covid.
- ▶ 5 mois sont sans prévisions de mauvaise qualité.
- ▶ 11 mois sur 12 ont été en bonus, ce qui constitue un record.



3

LA MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS LES PLUS UTILES AUX EXPÉDITEURS POUR LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE

3.1 Mise à disposition des informations les plus utiles aux expéditeurs



Un indicateur de suivi de la mise à disposition des informations les plus utiles aux expéditeurs dont les composantes sont :

- prix de règlement des déséquilibres (prix moyen pondéré, prix de vente marginal et prix d'achat marginal) ;
- publication de données aux clients (avis de programmation, avis de réalisation intra-journalier, bilans) ;
- taux de disponibilité des ventes de capacités fermes court terme ;
- taux de disponibilité de l'information vigilance sur l'état du réseau (vert/orange/rouge) ;
- transparence sur les appels aux spreads localisés.

Moyenne annuelle de 2021 des taux de disponibilité des 5 informations est de **98,69%**.

3.2 Substitution des mesures par des données de back-up pour les données aux PITD

Indicateur réalisations des GRD	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Taux de réception des réalisations J des GRD ramenés sur le nombre de jours du mois (les données de back-up sont transmises par les GRT lorsque les données n'ont pas été transmises par les GRD)	100 %	100 %	100 %	98,33 %	98,38 %	98,33 %	100 %	100 %	100 %	100 %	98,33 %	100 %

Depuis la mise en place de cet indicateur en avril 2020, Teréga a bien reçu chaque jour les données de consommations réalisées par les clients des distributeurs par les distributeurs Regaz et GRDF sauf 1 jour en avril, en mai, en juin et en novembre 2021 pour lequel le fichier n'a pas été reçu et a engendré un calcul de repli.

À noter que les autres ELD sont en mode back-up de façon nominale et ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

3.3 Suivi de la mise à disposition d'information en cas de restriction de capacité de Stockage

À partir du 1^{er} avril 2020, à l'entrée en vigueur de l'ATS 2, l'indicateur de suivi de la mise à disposition d'information en cas de restriction de capacité est mis en place, il se compose des deux indicateurs suivants :

- nombre de jours avec restriction de capacités ayant fait l'objet d'une mise à disposition d'informations par rapport au nombre de jours total avec restriction de capacités ;
- le nombre de jours moyen entre l'annonce du préavis et le début de la période de restriction de capacités.

RÉSULTATS

Indicateur de suivi de la mise à disposition d'informations en cas de restriction de capacité	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Nombre de mises à dispo d'information maintenance												
Taux de mise à disposition	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Délai de mise à dispo d'information maintenance												
Nombre de jours moyen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Teréga a eu aucun jour de restriction de capacité au stockage en 2021.

4

LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE UNIQUE

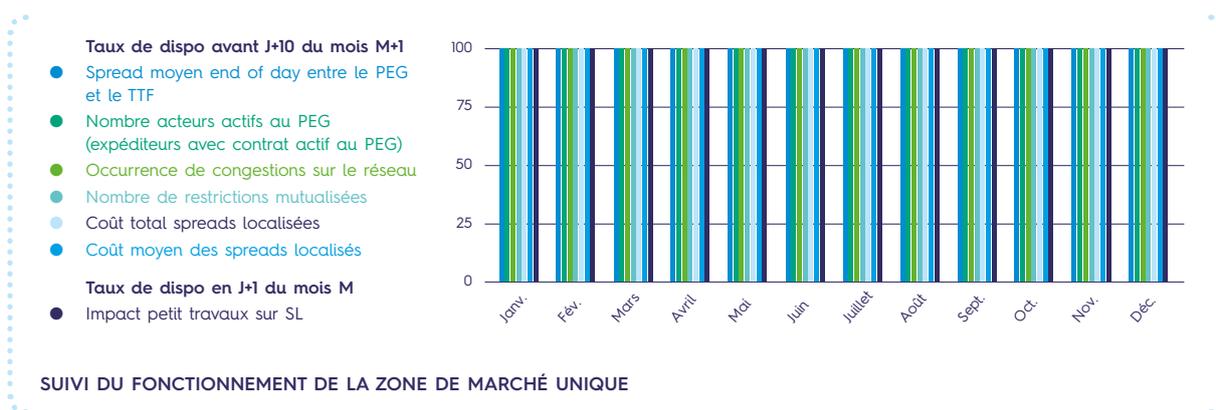


4.1 Le suivi du fonctionnement de la TRF

Depuis le 1^{er} avril 2020, un indicateur mensuel de suivi de fonctionnement de la zone de marché unique est mis en place dont les composantes sont les suivantes :

- spread moyen end-of-day entre le PEG* et le TTF** ;
- nombre d'acteurs actifs au PEG ;
- occurrence d'apparition de congestions sur le réseau ;
- nombre de restrictions mutualisées ;
- coût total des spreads localisés ;
- coût moyen des spreads localisés ;
- impact des maintenances sur le réseau les jours d'occurrence d'une congestion sur le réseau.

RÉSULTATS



ANALYSE

L'ensemble des informations liées au fonctionnement de la TRF sont mises à disposition au seuil de qualité défini.

* Point d'Échange Gaz, place de marché gaz de la France

** Title Transfer Facility, la place de marché gaz des Pays-Bas

TERĒGA

INFORMATION	Fréquence de publication	Fréquence de contrôle	Seuil de qualité	Date de mise en œuvre
Spread moyen end-of-day entre le PEG et le TTF	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	1^{er} avril 2020
Nombre d'acteurs actifs au PEG	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	
Occurrence d'apparition de congestions sur le réseau	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	
Nombre de restrictions mensualisées	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	
Coût total des spreads localisés	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	
Coût moyen des spreads localisés	1 fois par mois	1 fois par mois (publication ou non de l'information à J+10 du M+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité avant J+10 du mois M+1	
Impact des maintenances réseau en cas d'une survenue d'une congestion*	1 fois par jour au lendemain d'une survenue d'une congestion	1 fois par jour (publication ou non de l'information à J+1)	Valeur suivie : taux de disponibilité à J+1	

* Suivi quotidien des impacts des maintenances réseau à la suite d'une survenue d'une congestion en GWh/j décomposé par limite et côté d'application

5

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS CLIENTS

5.1 Le suivi du traitement des réclamations clients pour le Transport

Depuis le 1^{er} avril 2020, un indicateur du nombre de réclamations et du suivi du délai de traitement des réclamations selon la complexité des demandes (simple, complexe, étude). Le suivi des réclamations fait l'objet d'un point d'attention de la part de la CRE et d'une attente forte de la part des acteurs de marché qui ont répondu favorablement à la proposition de la CRE, à l'initiative de Teréga, d'introduire un indicateur de suivi du nombre de réclamations et du délai de traitement des réclamations dans le cadre de la qualité du service client.

L'indicateur est calculé au moyen des deux composantes suivantes :

- Suivi du nombre de réclamations constatées par les GRT dont la responsabilité du GRT est avérée.
- Suivi du délai de traitement (en nombre de jour moyen) des réclamations selon la complexité des demandes (simple, complexe, étude).

Cet indicateur a été proposé à l'initiative de Teréga lors de l'établissement de la nouvelle période tarifaire ATRT7.

RÉSULTATS

Réclamations clients	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Nombre de réclamations clients												
Nombre total de contestations avérées (responsabilité Teréga)	3	4	1	0	2	2	3	1	1	2	3	4
Délais de traitement des réclamations et demandes clients												
Complexe (objectif <5 jours)	2,25	2,25	0	3,67	2,67	4	3,67	2	3	3,25	1,33	5
Étude	14	16,25	24	8	37	5	19	13	0	0	12	15
Simple (objectif <1 jour)	0,23	0,14	0,15	0,43	0,83	0,40	0,29	0,11	0,50	0,33	0,31	0,50

ANALYSE DE L'ORIGINE DES RÉCLAMATIONS

- ▶ Divers incidents SI sans que cela ne crée de réelles difficultés dans la gestion opérationnelle.
- ▶ Communication aux clients avant mise à disposition des factures sur le Portail.

6

INDICATEUR LIÉ À L'ÉQUILIBRAGE

6.1 Fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté publié par les GRT

L'indicateur de conduite projeté renseigne sur la tension du réseau en réalisant une estimation en fin de journée gazière du niveau de gaz par zone.

La règle de calcul est la suivante : pourcentage d'heures par mois pour lesquelles le stock en conduite projeté publié est conforme.

Il est considéré comme non conforme si son calcul ou l'une de ses composantes est considéré comme non conforme. La donnée est non conforme si l'écart par rapport à l'heure précédente est supérieur à 30 GWh et est analysé comme anormal. Ce seuil de tolérance est dimensionné pour isoler les variations qui peuvent ne pas avoir pour cause une reprogrammation des clients/ou d'une re-prévision de consommation.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ATRT7, les opérateurs doivent donc également monitorer les données qui composent cet indicateur :

- Le pourcentage d'heures par mois pour lesquelles les prévisions de conso zone sont conformes (écart <30 GWh).
- Le pourcentage d'heures par mois pour lesquelles les programmations E/S sont conformes (écart <30 QWh).
- Le pourcentage de jour par moi pour lesquelles le stock en conduite de 6h du matin est conforme (valeur nominale mesurée).

Le périmètre : une valeur par mois et par zone.

Fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté publié par les GRT	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Pourcentage d'heures, par mois, pour lesquelles le stock en conduite projeté publié est conforme (écart <30 GWh)	100 %	100 %	100 %	99,00 %	96,00 %	94,00 %	94,00 %	94,00 %	96,00 %	94,00 %	99,00 %	98,00 %
Pourcentage d'heures, par mois, pour lesquelles les prévisions de conso zone sont conformes (écart <30 GWh)	100 %	100 %	99,73 %	100 %	100 %	99,86 %	100 %	100 %	100 %	99,73 %	99,72 %	100 %

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Pourcentage d'heures, par mois, pour lesquelles les programmations E/S sont conformes (écart <30 GWh)	95,52 %	100 %	99,99 %	100 %	99,86 %	99,44 %	99,87 %	99,87 %	100 %	98,92 %	99,58 %	99,87 %
Pourcentage de jours, par mois, pour lesquelles le stock en conduite de 6h du matin est conforme (valeur nominale mesurée)	100 %	100 %	100 %	100 %	96,77 %	100 %	100 %	100 %	100 %	96,77 %	100 %	100 %

Globalement les écarts supérieurs aux seuils ont été analysés comme normaux car associés à de réelles renominations programmées ou changements avérés de prévisions. Certaines publications du stock en conduite projeté lui-même sont non conformes dues à des coupures de publications sur quelques cycles.

En 2021 le taux moyen annuel de fiabilité de l'indicateur de stock en conduite projeté de **97,0 %**.

Cet indicateur n'est pas incité financièrement.

7

PRÉSENTATION ET ANALYSE DES INDICATEURS RELATIFS AUX PROGRAMMES DE MAINTENANCE POUR LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE

7.1 Indicateurs relatifs aux programmes de maintenance

Les indicateurs de maintenance indiquent d'une part la fiabilité des prévisions de maintenance sur le réseau et la mise à disposition des capacités lors des travaux.

Dans l'objectif de fluidité du marché du gaz, 3 indicateurs relatifs aux programmes de maintenance sont suivis par Teréga **pour le Transport** :

- Le taux de capacités souscrites disponibles : capacités fermes mises à disposition lors des travaux rapportées capacités fermes souscrites.
- Le respect du programme de maintenance annuel publié en octobre N-1 et février N : variation en pourcentage de la capacité minimum mise à disposition entre le programme de maintenance prévisionnel publié en octobre N-1 et en février N vis-à-vis de la capacité réellement mise à disposition en fin d'année.
- Le respect des valeurs probables publiées en octobre N-1 et février N : variation en pourcentage de la capacité probablement disponible publié en octobre N-1 et en février N vis-à-vis de la capacité réellement mise à disposition en fin d'année.

Pour chaque type de points :

- ▶ L'entrée et la sortie au PITS Teréga.
- ▶ L'entrée et la sortie au PITT Pirineos.

Pour le **Stockage**, l'indicateur du respect des programmes de maintenance des opérateurs se calcule également en variation en pourcentage entre la capacité proposée dans le programme de maintenance prévisionnel (du mois d'octobre N-1 et du mois de février N) et la capacité réellement mise à disposition en fin d'année.

7.2 Taux de capacités souscrites disponibles PITS Lussagnet et PITT Pirineos



Les indisponibilités des capacités au PITSL sont uniquement dues à des travaux GRTgaz sur les limites de la TRF (EO2 et S1).

Les indisponibilités des capacités au PITTE sont uniquement dues à Travaux Teréga.

Les indisponibilités des capacités au PITTL sont dues à des travaux Teréga et à des travaux GRTgaz sur les limites de la TRF (EO2 et S1).

Les principaux travaux réalisés par Teréga sont les suivants :

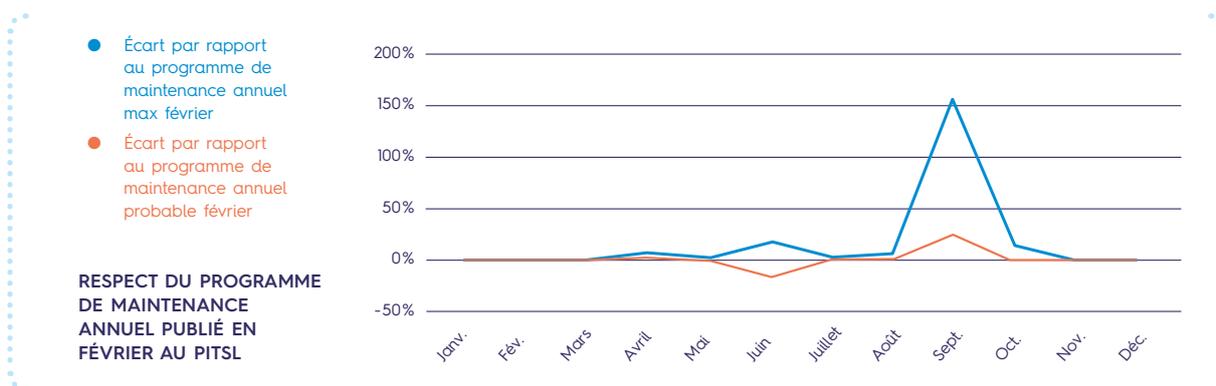
- ▶ Réhabilitation de l'artère du Lacal du 14/06 au 07/07.

Les principaux travaux réalisés par GRTgaz sont les suivants :

- ▶ Réhabilitation des artères du Centre-Est et du Beaujolais du 26/04 au 07/05.
- ▶ Réhabilitation des artères du Centre-Est et du Vendomois du 07/06 au 02/07 et de l'artère du Rhône du 14/06 au 02/07.
- ▶ Réhabilitation de l'artère de Guyenne du 23/08 au 24/09, de l'artère du Beaujolais du 23/08 au 30/09 et de l'artère de Sologne du 03/10 au 08/10.

	PITSL	PITSE	PITTL	PITTE
Taux annuels des capacités souscrites disponibles dus aux travaux de GRTgaz	89,43%	100%	90,55%	100%
Taux annuels des capacités souscrites disponibles dus aux travaux de GRTgaz et Teréga	89,43%	100%	88,50%	95,67%

7.3 Respect des programmes de maintenance annuels au PITSL



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en février calculés sur l'année sont respectivement de 6,19% et -0,38%.



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en octobre calculés sur l'année sont respectivement de -4,73% et -7,30%.

Les taux de réduction publiés en février N étaient moins contraignants que ceux publiés en octobre N-1 en particulier au mois de septembre.

Les taux de réduction effectifs ont été proches du programme probable publié en février. Le taux de réduction effectif annuel a été plus contraignant de 0,38% que le taux de réduction probable. Ceci s'explique principalement par des taux de réduction effectifs sur S1 et EO2 inférieurs aux taux probables sur presque toutes les journées du mois de septembre dûs à des niveaux d'émission élevés des terminaux méthaniers.

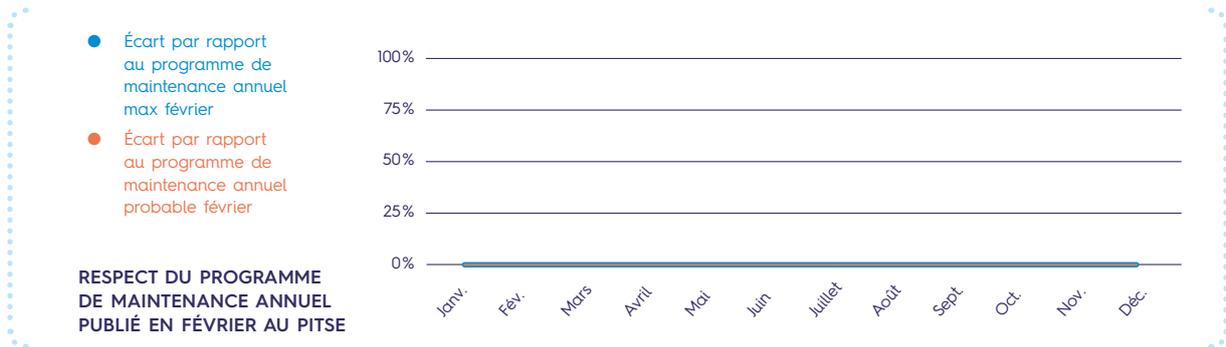
NOTA

Les taux max et probables sont calculés en considérant des hypothèses de consommation de zone et d'émission de GNL à Fos et Montoir. Les taux sont calculés en considérant les hypothèses suivantes :

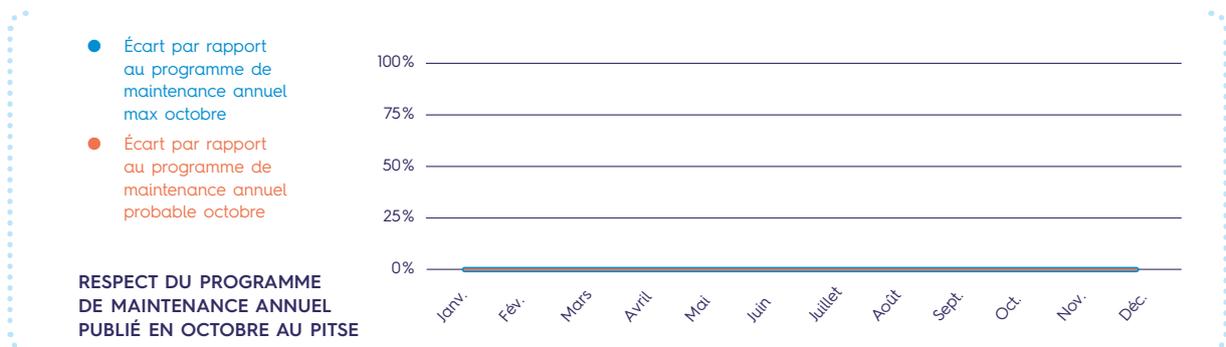
- Taux max : une consommation de zone élevée et une émission de GNL basse.
- Taux probable : une consommation de zone basse et une émission de GNL élevée.

Un écart positif signifie X% de capacité relâchée par rapport au programme annuel.

7.4 Respect des programmes de maintenance annuels au PITSE



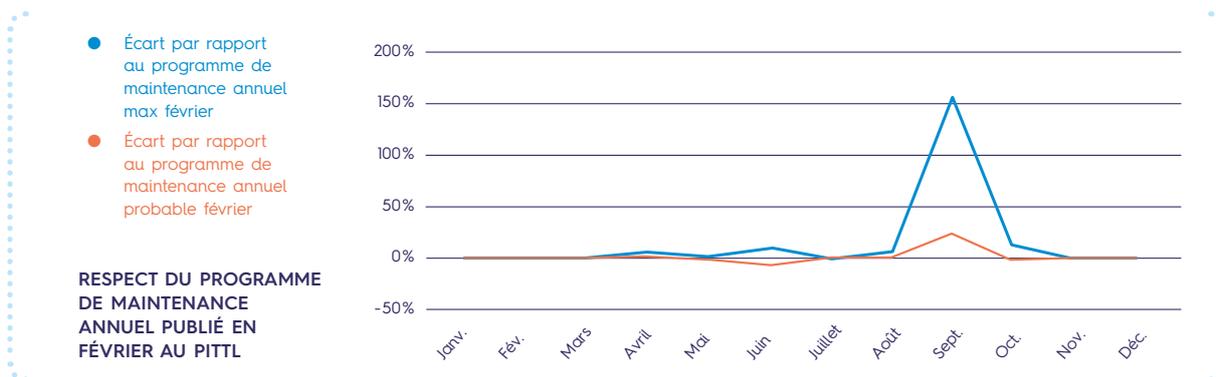
Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en février calculés sur l'année sont respectivement de 0% et 0%.



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en octobre calculés sur l'année sont respectivement de 0% et 0%.

Teréga a respecté son programme de travaux de maintenance au PITSE en 2021 : il n'y avait pas de travaux de maintenance programmés pouvant impacter le PITSE, cette absence de travaux a été respectée.

7.5 Respect des programmes de maintenance annuels au PITTL



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en février calculés sur l'année sont respectivement de 5,90 % et 0,40 %.



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en octobre calculés sur l'année sont respectivement de -5,30 % et -6,35 %.

Les taux de réduction publiés en février N étaient moins contraignants que ceux publiés en octobre N-1 en particulier aux mois de juin et septembre.

Les taux de réduction effectifs ont été proches du programme probable publié en février. Le taux de réduction effectif annuel a été moins contraignant de 0,40 % que le taux de réduction probable. Ceci s'explique principalement par des taux de réduction effectifs sur S1 et EO2 inférieurs aux taux probables sur presque toutes les journées du mois de septembre dûs à des niveaux d'émission élevés des terminaux méthaniers.

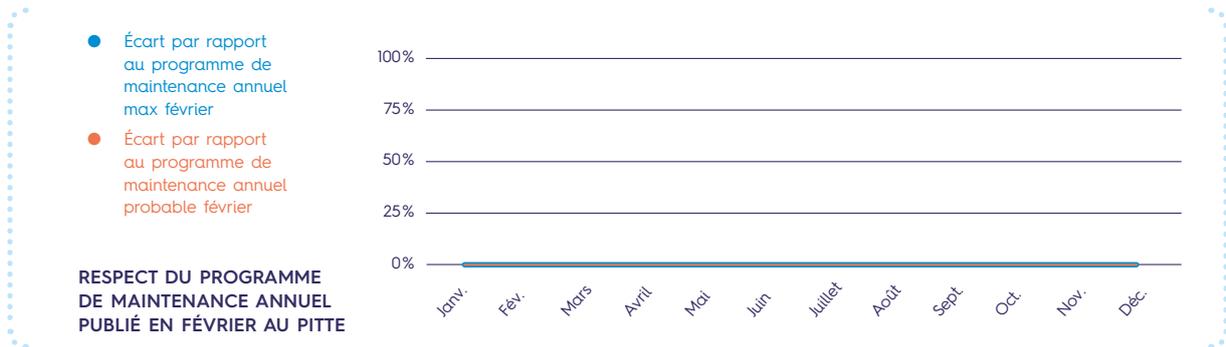
NOTA

Les taux max et probables sont calculés en considérant des hypothèses de consommation de zone et d'émission de GNL à Fos et Montoir. Les taux sont calculés en considérant les hypothèses suivantes :

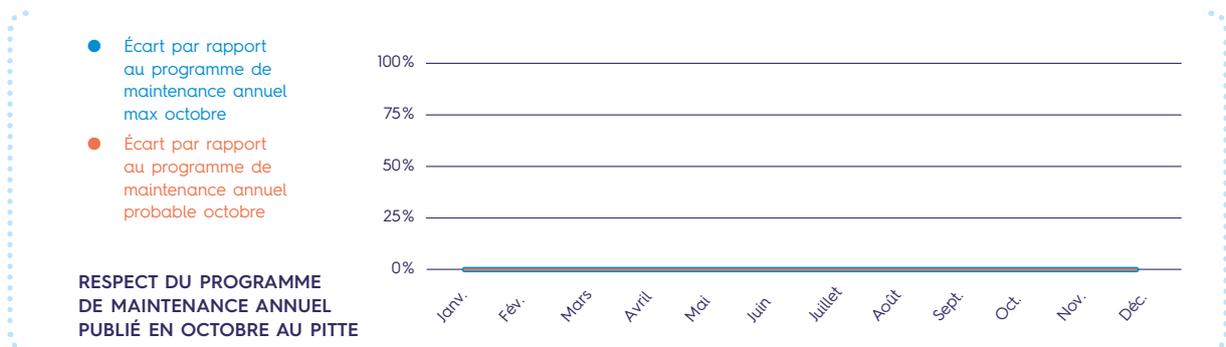
- Taux max : une consommation de zone élevée et une émission de GNL basse.
- Taux probable : une consommation de zone basse et une émission de GNL élevée.

Un écart positif signifie X% de capacité relâchée par rapport au programme annuel.

7.6 Respect des programmes de maintenance annuels au PITTE



Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en février calculés sur l'année sont respectivement de 0% et 0%.



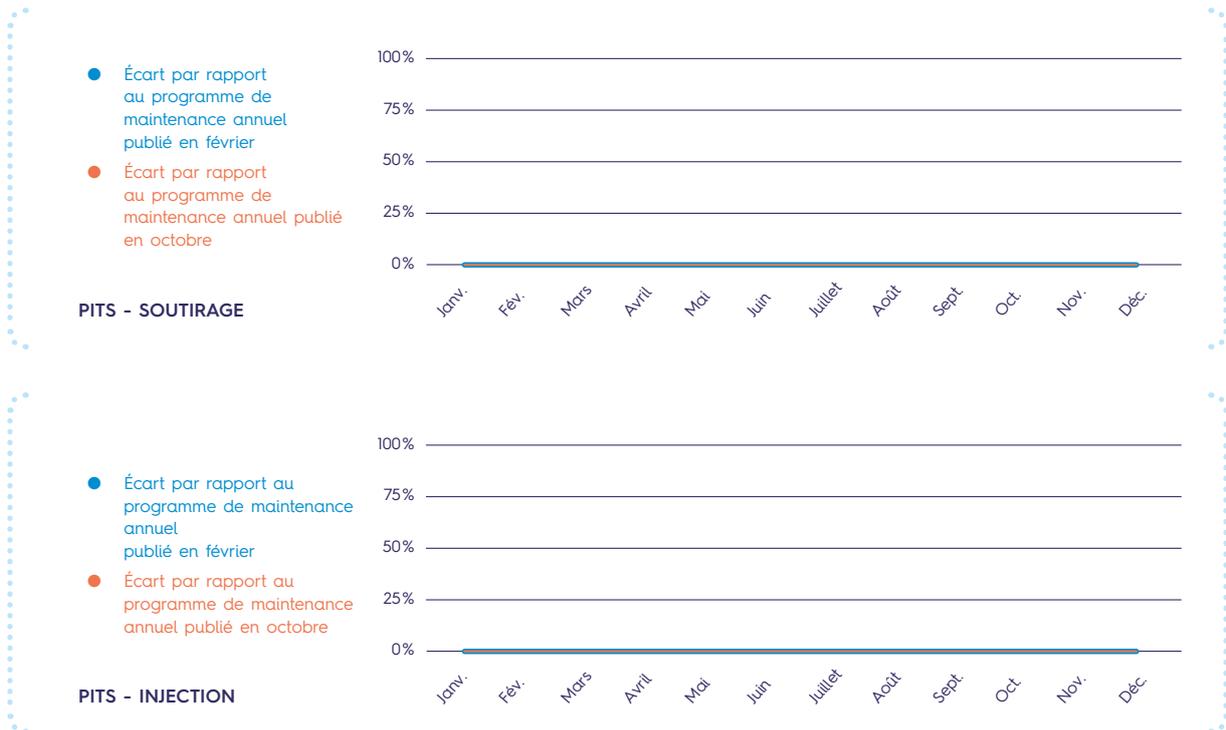
Les écarts par rapport aux programmes max et probable publiés en octobre calculés sur l'année sont respectivement de 0% et 0%.

Teréga a respecté son programme de travaux de maintenance au PITTE en 2021 : les travaux de réhabilitation sur l'artère du Lacal ont été respectés.

7.7 Indicateur de suivi du respect des programmes de maintenance des opérateurs de stockage

L'indicateur du respect des programmes de maintenance des opérateurs de stockage se calcule en variation en pourcentage entre la capacité proposée dans le programme de maintenance prévisionnel (du mois d'octobre N-1 et du mois de février N) et la capacité réellement mise à disposition en fin d'année.

RÉSULTAT



Teréga a respecté son programme de travaux de maintenance au stockage en 2021 : les travaux de raccordement fuel gas et le test de mise en sécurité du site AU/DU* annuel ont été respectés.

* Arrêt d'Urgence / Décompression d'Urgence

8

L'ENVIRONNEMENT ET TERÉGA

8.1 Émission de Gaz à Effet de Serre

TRANSPORT



TOTAL GES* 2021
61055 tonnes équivalent CO₂

L'activité Transport de Teréga a généré 61 055 tonnes équivalent CO₂ en 2021 pour une quantité de gaz acheminé de 121 TWh.

En moyenne l'activité Transport de Teréga génère 0,50 kteq CO₂ par TWh transité. Pour rappel le ratio était de 0,49 en 2020 et 0,52 en 2019. Dans la continuité de ses précédents résultats, Teréga a **une gestion optimisée du parc de compression.**

STOCKAGE



TOTAL GES* 2021
32823 tonnes équivalent CO₂

L'activité Stockage de Teréga a généré 32 823 tonnes équivalent CO₂ en 2021 pour une quantité de gaz cyclé de 73 TWh. Le volume de gaz cyclé s'entend comme la somme des quantités de gaz soutiré et injecté.

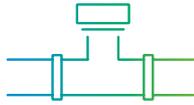
En moyenne l'activité Stockage de Teréga génère 0,45 k tonnes équivalent CO₂ par TWh cyclé, pour rappel ce ratio était de 0,46 en 2020.

Remarque : les données définitives de décembre 2021 ne seront disponibles que mi-février 2022.

* Gaz à Effet de Serre

8.2 Émission de Méthane

TRANSPORT



TOTAL 2021
1212 tonnes de méthane

En 2021, l'activité Transport de Teréga a généré 1212 tonnes de méthane pour une quantité de gaz acheminé de 121 TWh sur la période.

En moyenne l'activité Transport de Teréga génère 10 tonnes de méthane par TWh transité, pour rappel ce ratio était de 9 en 2020.

Cet indicateur a été proposé -en complément du suivi des émissions de GES- à l'initiative de Teréga afin que l'ensemble des opérateurs puissent être comparés sur un pied d'égalité. En effet, en lien avec son programme d'envergure BE Positif, Teréga utilise un coefficient de réchauffement des émissions de GES nettement supérieur à ses homologues : PRG* CH4 de Teréga : 34.

STOCKAGE



TOTAL 2021
850 tonnes de méthane

En 2021, l'activité Stockage de Teréga a généré 850 tonnes de méthane pour une quantité de gaz cyclé de 73 TWh.

En moyenne l'activité Stockage de Teréga génère 11,6 tonnes de méthane par TWh transité, pour rappel ce ratio était de 12,6 pour 2020.

Remarque : les données définitives de décembre 2021 ne seront disponibles que mi-février 2022.

* PRG : Pouvoir de Réchauffement Global



TERĒGA

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00

www.terega.fr